



A-temp 2026 20

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT POUR TRAVAUX POUR LA REHAUSSE DU POTEAU INCENDIE N°27 AU DROIT DU 7 CHEMIN DE LA VIEILLE RUE

Le Maire de la commune des ALLUETS LE ROI,

VU, la demande du 29 avril 2026, par laquelle la Société VEOLIA EAU, 18 avenue des Aulnes, 78250 Meulan, sollicite des mesures de restriction de circulation et de stationnement à des fins de réalisation de travaux de réhausse du poteau incendie n°27 au droit du chemin de la vieille rue du 11 mai au 12 juin 2026 ;

VU, la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6.1 traitant des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

VU, le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 et R.417-10 ;

VU le code de la voirie routière, notamment les articles L.113-2, L.116-2 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment, livre1 – 4^{ème} partie - signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;

VU la permission de voirie délivrée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise sous le numéro N° P-2026-LAR-2109,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route, de la voie publique et celle des intervenants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du lundi 11 mai au vendredi 12 juin 2026 de 08h à 17h, lors des travaux de réhausse du poteau incendie n°27 au 7 chemin de la vieille rue :

- **La circulation sera réduite sur une voie** au droit des travaux avec une circulation alternée manuelle ou par feux tricolores, signalisation et sécurisation mise en œuvre par la Société VEOLIA EAU. L'accès aux riverains ainsi qu'aux véhicules d'intervention d'urgence et de secours sera maintenu.
- **Le stationnement sera interdit aux abords immédiats de la zone de travaux** pour tous les véhicules légers et les poids lourds, excepté pour ceux de la société VEOLIA EAU et ceux des véhicules d'intervention d'urgence et de secours. Une mise en fourrière pourra être demandée en cas de non-respect.





Commune des ALLUETS-LE-ROI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES



ARTICLE 2 :

La Société VEOLIA EAU. sera chargée de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire imposée, de la mise en place d'un itinéraire de déviation piétons si nécessaire et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 :

Le bénéficiaire devra veiller à :

- Maintenir les trottoirs et chaussées propres
- Réduire au maximum la gêne occasionnée aux riverains
- Maintenir un cheminement piétonnier continu et sécurisé
- Evacuer par leurs propres moyens tous les déchets générés conformément à l'article L.541.2 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

La chaussée sera remise dans son état d'origine. Toute détérioration sera à la charge de l'entreprise VEOLIA EAU.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché de façon permanente en mairie et de façon ponctuelle aux abords immédiats du chantier, 48h avant le début des travaux.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif de Versailles (56 Avenue de Saint Cloud – 78011 VERSAILLES).

ARTICLE 7 :

Madame le Maire, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Orgeval, Monsieur le Chef de la Police Municipale Intercommunale, Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les Alluets le Roi, Le 06 mai 2026

Le Maire,



Véronique HOULLIER





← 7 Chem. de la Vieille Rue
Les Alluets-le-Roi, Île-de-France
Afficher dans Google Maps

Google

Raccourcis clavier © 2025 Google Conditions d'utilisation Signaler un problème

Publié le : 12/05/2026 11:47 (Europe/Paris)
Par : Service urbanisme
https://www.les-alluets-le-roi.fr/documents_administratifs/62221

